



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Entreprises d'insertion

Question écrite n° 39976

Texte de la question

M. Daniel Pennec appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les inquietudes dont lui ont fait part les responsables d'entreprises d'insertion suite au gel budgetaire des credits de l'Etat pour l'exercice 1996. Ces entreprises d'insertion dont tous soulignent l'importance de l'action contre l'exclusion, vont, en l'absence du versement de ces credits, se retrouver dans l'incapacite de faire face a leur charge de fonctionnement. Ceci entraine pour le seul departement des Cotes-d'Armor la mise en difficulte de cinq entreprises d'insertion totalisant soixante-seize emplois, voire, a terme, leur depot de bilan. En consequence, il lui demande de bien vouloir lui preciser quelles mesures il entend prendre pour qu'intervienne rapidement le deblocage des credits de l'Etat, credits indispensables a la survie de ces entreprises d'insertion qui oeuvrent efficacement dans la lutte contre l'exclusion.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre du travail et des affaires sociales sur le retard qui a affecte les financements des entreprises d'insertion et les difficultes importantes que ce retard leur a occasionnees. Le Gouvernement tient a soutenir fermement les entreprises d'insertion qui jouent un role irremplacable en faveur de l'insertion professionnelle des publics rencontrant les difficultes d'insertion les plus graves et qui obtiennent des resultats remarquables dans ce domaine. Les entreprises d'insertion occupent ainsi une place capitale dans la lutte contre l'exclusion. Elles representent pour des publics menaces de marginalisation une passerelle indispensable vers une insertion sociale durable. Le retard qui a affecte le versement des financements aux entreprises d'insertion est du au gel budgetaire, qui a fait peser sur l'ensemble des credits du ministere du travail et des affaires sociales une incertitude quant aux montants qui pourraient etre delegates. Cette incertitude est aujourd'hui levee, et tous les services deconcentres du ministere du travail et des affaires sociales ont recu notification des enveloppes dont ils disposent pour l'annee 1996. Ils ont egalement recu les credits correspondant aux financements du premier semestre 1996. Au total ces credits, superieurs a ceux de 1995, garantissent aux entreprises d'insertion existantes de conserver leur potentiel d'accueil et leur activite en faveur des publics en difficulte et permettront egalement de faire face ponctuellement a des besoins nouveaux.

Données clés

Auteur : [M. Pennec Daniel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39976

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 1996, page 3223

Réponse publiée le : 16 septembre 1996, page 4980